

DNotI

Deutsches Notarinstitut

Institut Notarial Allemand

- un organisme du Conseil Fédéral du Notariat Allemand -
Gerberstraße 19
97070 Würzburg
Allemagne
Tél.: 0931-355760
Fax: 0931-35576225

Rapport annuel d'activité du Conseil Fédéral du Notariat Allemand, année 2003 (= DNotZ 2004, 497)

VII. Institut Notarial Allemand

1. a) Le service des expertises était placé au centre de l'activité de l'Institut Notarial Allemand dans la période de référence, à savoir l'année 2003. En 2003, le nombre de demandes adressées à l'Institut Notarial Allemand a augmenté seulement légèrement (2003: 8.238; 2002: 8.203 – cela correspond à une augmentation de 0,43 %). Le nombre des demandes au total, y compris celles concernant la recherche de littérature, a augmenté de 11.468 à 12.034 (augmentation de 4,94 %).

Les demandes d'expertises se répartissent sur les différents domaines juridiques comme suit :

35,70 % (année précédente: 34,45 %) Droit immobilier/département des demandes générales

21,62 % (année précédente: 23,62 %) Droit commercial, droit des sociétés et droit fiscal

27,07 % (année précédente: 27,94 %) Droit international privé et droit étranger

14,17 % (année précédente 12,33 %) Droit des successions et droit de la famille

1,44 % (année précédente: 1,66 %) Droit spécial des nouveaux Länder

On constate une légère diminution des demandes dirigées au département de droit commercial, droit des sociétés et droit fiscal. Le nombre de demandes en matière de droit des successions et de droit de la famille a par contre légèrement augmenté.

Pour la qualité des expertises, le DNotI a obtenu la note moyenne de 1,214 attribuée par les notaires qui ont saisi le DNotI (année précédente: 1,222), pour le temps de traitement des demandes la note moyenne de 1,183 (année précédente: 1,237), sur une échelle de 1 (très bien) à 6 (insuffisant) - comme les notes à l'école en Allemagne.

b) Le service des recherches littéraires a enregistré une hausse plus importante (3.796 demandes en 2003 – par rapport à 3.265 en 2002 – cela correspond à une augmentation de 16,26 %). Sur demande, l'Institut Notarial Allemand fait des recherches de sources littéraires (p.e. de décisions judiciaires, d'essais ou de monographies etc.) à l'aide de sa large bibliothèque technique et de ses bases de données.

c) Le nombre de demandes adressées au service des demandes d'émission de fax a notablement diminué par rapport à l'année précédente. En 2003, le DNotI compte seulement 5.809 demandes d'émission de fax (2002: 9.438). Cela correspond à une régression de 38,45 %. A moyen terme, il est probable que le médium d'Internet prenne le relais du service des demandes d'émission de fax.

d) Les visites sur le site Internet de l'Institut Notarial Allemand ont proliféré : En 2003, le DNotI compte au total 1.465.575 visites de son site Internet (2002: 1.121.259 – cela correspond à une augmentation de 30,71 %), dont 620.384 visites des propres sites de l'Institut Notarial Allemand (2002 : 464.180 – cela correspond à une augmentation de 33,65 %) et 450.859 visites des sites du Conseil Fédéral du Notariat Allemand. Le reste des visites se répartit entre les sites Internet de la Chambre notariale de la Bavière (avec le Palatinat et Hambourg), de la Chambre notariale de la Rhénanie, de la Chambre notariale de Stuttgart, de l'Association notariale du Wurtemberg, des

Chambres notariales du Brandebourg, de la Mecklembourg-Poméranie occidentale, de la Saxe, de la Saxe-Anhalt et de la Thuringe. En plus, l'Institut Notarial Allemand prend soin des annuaires des notaires régionaux des Chambres notariales de Berlin et de Francfort publiés sur Internet.

2. Publications:

a) Comme dans le passé, le DNotl-Report envoyé à tous les notaires allemands a été publié deux fois par mois. (Il contient des expertises choisies, des résumés de jugements ou arrêts importants, des informations actuelles et des comptes rendus de lecture.)

En 2003, 816 notaires au total se sont inscrits pour recevoir le Newsletter DNotl-Report, un bulletin d'informations gratuit, publié au préalable et envoyé aux notaires par courrier électronique. L'envoi de ce bulletin d'informations a été initié en octobre 1999. (Le bulletin d'informations contient le DNotl-Report actuel ainsi que les documents y relatifs stockés également dans le système d'émission de fax, à savoir les expertises stockées dans le système d'émission de fax, les décisions de justice et d'autres documents en plein texte – le tout sous forme électronique. Le bulletin d'information paraît entre deux et trois semaines avant la version imprimée du DNotl-Report.)

A l'occasion de son 10^e anniversaire, le DNotl a publié, en juillet 2003, un registre contenant les documents du DNotl-Report des dix dernières années ainsi que, à la fin de l'année, un recueil « Zehn Jahre Deutsches Notarinstitut – Beiträge zur notariellen Praxis » (L'Institut Notarial Allemand fête ses 10 ans – contributions relatives à la pratique notariale) avec des articles d'actuels ou anciens juristes du DNotl.

b) En 2003, ont été publiées deux mises à jour du CD pour notaires édité par l'Institut Notarial Allemand et publié chez C.H. Beck. (Ce CD contient les revues suivantes : DNotZ, DNotl-Report, BWNotZ, MittBayNot et RNotZ.)

c) Depuis 2001, l'Institut Notarial Allemand publie la revue « Notarius International » pour l'Union Internationale du Notariat Latin (UINL). En 2003 sont parues trois doubles éditions (3-4/2001, 1-2/2002, 3-4/2002).

d) Dans la période de référence, à savoir l'année 2003, la maison d'édition C. H. Beck a publié deux nouveaux volumes de la « **DNotl-Schriftenreihe** » (« série de publications du DNotl ») :

- Walz, Verhandlungstechnik für Notare (techniques de négociation pour notaires) (= Volume 11 de la série)

- Häublein, Sondernutzungsrechte und ihre Begründung im Wohnungseigentumsrecht (jouissances spéciales et leur fondement dans le droit des logements sous le régime de la copropriété) (= Volume 12 de la série)

En 2003, le travail de Häublein a été couronné du Helmut-Schippel-Preis de l'Association Allemande du Droit Notarial, association enregistrée de droit allemand (Deutschen Notarrechtliche Vereinigung e. V.).

3. a) Actuellement, le DNotl compte 16 juristes (dont un emploi à temps partiel), 13 employés non-juristes (dont quatre emplois à temps partiel) ainsi que plusieurs auxiliaires (notamment des étudiants) et deux personnes s'occupant du nettoyage à la base de 400 EUR par mois.

Depuis février 2001, l'Institut Notarial Allemand est géré par Christian Hertel, notaire hors fonctions ; son suppléant est, également depuis février 2001, le docteur Adolf Reul, notaire hors fonctions.

b) La *commission consultative* se compose actuellement des membres suivants:

- Axel *Adamietz*, avocat et notaire, Brême (directeur de la commission consultative)
- Le professeur et docteur Hans-Ulrich *Jerschke*, notaire, Augsburg (directeur suppléant de la commission consultative)
- Le docteur Hans-Dieter *Kutter*, notaire, Schweinfurt
- Le docteur Ernst Wolfgang *Schäfer*, avocat et notaire, Francfort
- Le docteur Norbert *Frenz*, notaire, Mönchengladbach

- Karl-Heinz *Rennert*, avocat et notaire, Dortmund